

OSWALD DUCROT

**LE DIRE
ET LE DIT**

propositions

☆*m* LES EDITIONS DE MINUIT

LE DIRE
ET LE DIT

OUVRAGES D'OSWALD DUCROT



LES MOTS DU DISCOURS (en collaboration), 1980.

LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES, 1980.

LE DIRE ET LE DIT, 1984.

LOGIQUE, STRUCTURE, ÉNONCIATION, 1989.

Chez d'autres éditeurs

LE STRUCTURALISME EN LINGUISTIQUE, coll. « Points », Le Seuil, 1973
(déjà publié en 1968 dans QU'EST-CE QUE LE STRUCTURALISME ?,
ouvrage collectif).

DICIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU LANGAGE (en
collaboration avec T. Todorov), Le Seuil, 1972.

DIRE ET NE PAS DIRE, Hermann, 1972.

LA PREUVE ET LE DIRE, Mame, 1973.

L'ARGUMENTATION DANS LA LANGUE (en collaboration avec J.-C.
Anscombe), Mardaga, Bruxelles, 1983.

NOUVEAU DICIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES SCIENCES DU
LANGAGE (dir. O. Ducrot et J.-M. Schaeffer), Le Seuil, 1995 et
« Points essais », 1999.

OSWALD DUCROT

LE DIRE
ET LE DIT



LES ÉDITIONS DE MINUIT

AVANT-PROPOS

Dans ce recueil ont été rassemblés des textes écrits depuis 1968. Les cinq chapitres de la première section et les deux premiers de la seconde reprennent avec des modifications plus ou moins importantes, mais essentiellement formelles, des articles publiés dans diverses revues, et dont certains ne sont plus guère accessibles. Le dernier chapitre, en revanche, même s'il a pour point de départ des travaux antérieurs, peut être considéré comme un texte « nouveau ». J'essaye d'y présenter une théorie générale de l'énonciation, qui constitue le cadre dans lequel je travaille actuellement.

J'aimerais pouvoir dire que ces différents textes ont une unité à la fois thématique et théorique. Sur le premier point, je crois pouvoir m'engager sans trop d'inquiétude. D'une part, ce sont toujours les mêmes notions qui réapparaissent dans les huit chapitres du recueil : le concept de présupposition, par exemple, objet du premier texte, est encore retravaillé dans les dernières pages du dernier. D'autre part, ces diverses notions ont elles-mêmes un point commun, qui motive le titre général du recueil : il s'agit toujours de ce qui, dans le sens d'un énoncé (dans le « dit »), concerne l'apparition de cet énoncé (son « dire »).

J'ai plus de scrupules à prétendre que les huit textes possèdent une unité théorique. Car il ne fait aucun doute — et je le souligne explicitement dans la plupart des chapitres — que les travaux ici rassemblés se contredisent largement les uns les autres : leur lecture est donc peu recommandable aux personnes pour qui la palinodie intellectuelle comporte un risque sévère de dépression.

Pour résumer en quelques mots l'origine de ces contradictions, je dirais qu'elles tiennent à un progressif revirement dans mon attitude vis-à-vis de la philosophie du langage anglo-américaine. Parti de Strawson, Austin et Searle, dont la lecture a été à la base de toutes mes recherches, et dont je

comptais seulement appliquer les idées en linguistique, j'en suis venu à abandonner la plupart de leurs thèses.

Cette infidélité — qui est en même temps une infidélité à moi-même — est particulièrement apparente quand on compare les deux sections du recueil. Dans la première, le repérage du dire dans le dit est fondé avant tout sur l'idée d'acte de langage : si le sens d'un énoncé fait allusion à son énonciation, c'est dans la mesure où l'énoncé est ou prétend être l'accomplissement d'un type particulier d'acte de langage, l'acte illocutoire. Tout mon effort, dans les textes de la deuxième section vise au contraire à dépasser la notion d'acte illocutoire. Ayant montré, dans le chapitre sur les performatifs, que son utilisation implique une confiance aveugle dans le langage (considéré comme étant le meilleur métalangage pour le décrire lui-même), j'essaye — c'est l'objet des deux derniers chapitres — de découvrir dans le sens des énoncés un commentaire de l'énonciation beaucoup plus fondamental que celui qui s'exprime dans l'accomplissement d'actes illocutoires : ceux-ci apparaissent comme un phénomène second dérivé à partir d'une réalité plus profonde, à savoir la description du dire comme une représentation théâtrale, comme une polyphonie.

Bien sûr, je ne vais pas terminer mon avant-propos sur cet aveu d'incohérence : en cédant à un mouvement psychologique difficilement évitable, je vais soutenir que le revirement dont j'ai fait étalage est le signe extérieur d'une fidélité cachée. Fidélité, d'abord, à ce qui me semble être l'intuition profonde des philosophes dont je me suis inspiré : pour soutenir cela, il suffit de prétendre que leur insistance sur les actes de langage ne tenait pas fondamentalement à un intérêt pour l'activité accomplie au moyen de la langue¹, mais pour cette possibilité qu'a la parole de parler de son propre avènement, possibilité que l'on fait indirectement apparaître lorsqu'on interprète un énoncé comme l'accomplissement d'un acte illocutoire.

Mais j'espère aussi, en plongeant la théorie des actes de langage dans une conception polyphonique de l'énonciation, être fidèle à un souci personnel, qui explique peut-être par

1. En fait, ils décrivent cette activité d'une façon quelque peu naïve, en se laissant « piéger » par le langage et ses « vérités de La Palisse », comme disait M. Pêcheux.

ailleurs les distorsions auxquelles j'ai soumis la philosophie du langage lors même que je croyais seulement l'appliquer. Ce souci, qui, selon moi, est à la base du structuralisme en sémantique linguistique, est celui de donner à l'altérité — pour reprendre une expression dont Carlos Vogt et moi nous sommes souvent servis — une « valeur constitutive ». À la fois la théorie des actes de langage, telle que je l'ai comprise, et la théorie de la polyphonie fondent le sens sur l'altérité. En ce qui concerne la théorie des actes de langage, elle fonde le sens d'un énoncé sur les relations que celui-ci établit entre son énonciation et un certain nombre de prolongements « juridiques » que cette énonciation, selon lui, doit avoir. En ce qui concerne la théorie de la polyphonie, elle ajoute à cette altérité, pour ainsi dire « externe », une altérité « interne » — en posant que le sens d'un énoncé décrit l'énonciation comme une sorte de dialogue cristallisé, où plusieurs voix s'entrechoquent. La possibilité reste d'ailleurs ouverte que chacune de ces voix soit elle-même, à son tour, la représentation, la mise en scène d'un dialogue, possibilité à laquelle fait allusion, sans être capable de l'exploiter, la dernière section du dernier chapitre.

Deux remarques concernant l'organisation de ce recueil.

1. L'ordre dans lequel les textes sont présentés est un compromis entre un souci historique et un souci thématique. J'ai rapproché les textes traitant le même thème, ou des thèmes apparentés — en les ordonnant d'après leur ancienneté décroissante.

2. On trouvera au bas des pages deux sortes de notes. Les unes, appelées par des numéros, sont celles qui apparaissent dans les textes originaux. Les autres, appelées par des astérisques, représentent des commentaires faits, à propos de ces textes, au moment où j'ai constitué le recueil. Elles signalent, notamment, les différences terminologiques et les contradictions théoriques entre les travaux présentés dans ce livre.

I

PRÉSUPPOSITION
ET ACTES DE LANGAGE

CHAPITRE PREMIER

PRÉSUPPOSÉS ET SOUS-ENTENDUS*

L'hypothèse d'une sémantique linguistique.

Lorsqu'un linguiste pose que tel énoncé** de la langue qu'il étudie possède telle signification (décrite à l'aide d'un énoncé synonyme de cette même langue ou d'une autre), il a souvent l'impression d'enregistrer une donnée, de constater un fait. En réalité, les seules données que lui fournit l'expérience concernent non pas l'énoncé lui-même, mais les multiples occurrences possibles de cet énoncé dans les diverses situations où on l'utilise : dans la mesure où je comprends une langue, je suis capable d'attribuer une signification, et par suite de trouver des synonymes, aux énoncés prononcés *hic et nunc*. Mais décider quelle est la signification de l'énoncé hors de ses occurrences possibles, c'est là dépasser le terrain de l'expérience et de la constatation, et faire une hypothèse — peut-être justifiable, mais qui en tout cas a besoin d'être justifiée¹. Croire qu'on peut éviter cette difficulté à l'aide d'une espèce d'expérience imaginaire qui consiste à essayer

1. Pour être rigoureux, il faudrait préciser que, même dans un contexte défini, la description d'une signification implique bien plus qu'une simple constatation. Car le choix de la formule à l'aide de laquelle on décrit la signification exige déjà qu'on fasse abstraction de certaines nuances considérées comme non pertinentes, et la validité de cette abstraction constitue une hypothèse, et exige une justification.

* Ce texte, paru dans le n° 4 de *Langue française*, 1969, est le premier où j'utilise systématiquement la notion de « loi de discours ». Je lui objecterais maintenant (cf. chap. II) que le qualificatif « présupposé » concerne la nature d'un élément sémantique véhiculé par l'énoncé, alors que le qualificatif « sous-entendu » caractérise la façon dont un élément sémantique est introduit dans le sens. D'autre part, j'ai un peu l'impression d'avoir, avec les lois de discours, fait entrer le loup dans la bergerie linguistique, et j'aimerais que l'usage de cette notion soit plus contrôlé qu'il n'est de mode actuellement (cf. chap. V et Anscombe Ducrot, 1983, chap. III).

** Les termes « sens », « signification », « énoncé » n'ont pas dans ce texte les valeurs précises fixées dans les § 4-7 du chap. VIII.

de se représenter l'effet éventuel de l'énoncé s'il était prononcé hors contexte, c'est se tromper soi-même ; car ce qu'on appelle une occurrence hors contexte, ce n'est qu'une occurrence dans un contexte artificiellement simplifié, et il n'est nullement nécessaire que la signification constatée dans ces conditions permette de comprendre les significations enregistrées dans les contextes naturels.

Mais, si la décision d'assigner une description sémantique à chaque énoncé isolé repose sur une hypothèse qui ne saurait se réclamer d'aucune évidence, il n'en résulte pas que cette hypothèse ne doit pas être faite. Qu'il faille la justifier, cela ne veut pas dire qu'elle est injustifiable. Nous pensons au contraire que des hypothèses de ce genre sont la condition nécessaire à l'existence d'une description sémantique proprement linguistique des langues naturelles. Avant de chercher ce que pourrait être une telle *description sémantique linguistique*, précisons ce que l'on doit attendre de la *description sémantique* d'une langue L. Nous entendons par là un ensemble de connaissances qui permettent de prévoir, si un énoncé A de L a été prononcé dans des circonstances X, le sens que cette occurrence de A a pris dans ce contexte.

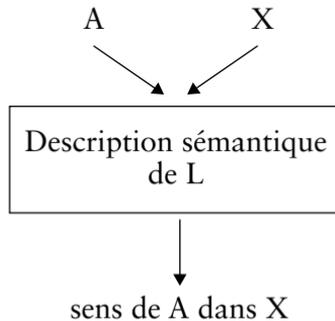


SCHÉMA 1

Que la réalisation de ce programme, pour quelque langue que ce soit, relève pour l'instant de la science-fiction, cela n'empêche pas de la considérer comme un objectif légitime et même nécessaire, vers lequel doivent converger toutes les recherches de détail actuellement réalisables.

Dire maintenant qu'il y a, pour la langue L, une *description sémantique linguistique* possible, c'est faire une hypothèse bien précise sur l'organisation à donner à la *description sémantique* de L. Si l'on s'en tient au schéma précédent, il va de soi que la description sémantique va constituer un ensemble extrêmement hétérogène, même hétéroclite. On devra y loger en effet, outre les connaissances habituellement appelées linguistiques, un certain nombre de lois d'ordre psychologique, logique ou sociologique, un inventaire des figures de style employées par la collectivité qui parle la langue L, avec leurs conditions d'application, des renseignements enfin sur les différentes utilisations du langage dans cette même collectivité. Comment rendre compte autrement du fait que l'énoncé *Quel beau temps!* puisse, dans certaines circonstances, avoir à peu près la même valeur que *Le mauvais temps!*, dans d'autres, être compris comme *Nous n'avons pas grand-chose à nous dire*, etc. Devant des faits de ce genre, en s'apercevant que n'importe quelle phrase peut être amenée à véhiculer n'importe quelle signification, des linguistes comme F. Brunot ont renoncé à l'espoir même d'une description sémantique des langues naturelles. C'est qu'il faudrait, si l'on doit, pour chaque énoncé, prévoir l'infinité des significations que lui donne l'infinité des contextes possibles, accumuler dans le rectangle par lequel nous avons figuré la description sémantique des renseignements empruntés à presque toutes les sciences. Si l'on veut cependant éviter ce pessimisme et tenter de mettre un peu d'ordre dans la description sémantique, une hypothèse semble avantageuse qui nous paraît, implicitement ou explicitement, celle de toute sémantique linguistique.

Il s'agit de penser que le rectangle dessiné plus haut doit être divisé en deux compartiments principaux. Un premier composant, c'est-à-dire un premier ensemble de connaissances (nous l'appellerons *description sémantique linguistique* de L, ou, par abréviation, *composant linguistique*), assignerait à chaque énoncé, indépendamment de tout contexte, une certaine signification, et, par exemple, à A, la signification A'. Et un deuxième composant (le *composant rhétorique*) aurait pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A, et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir la signification effective de A dans la situation X.

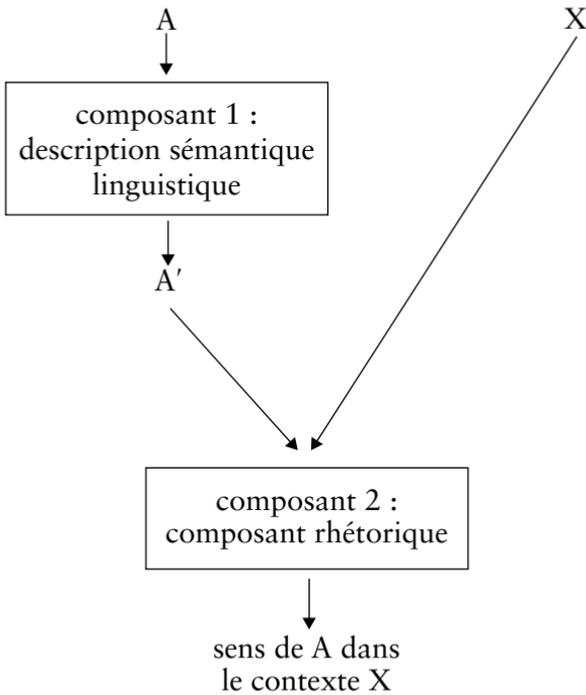


SCHÉMA 2

L'hypothèse incorporée dans ce schéma est que les circonstances de l'énonciation entrent en jeu, pour expliquer le sens réel d'une occurrence particulière d'un énoncé, seulement après qu'une signification a été attribuée, indépendamment de tout contexte, à l'énoncé lui-même.

Pour justifier cette hypothèse d'une façon définitive, il faudrait d'abord construire effectivement les deux composants (pour au moins une langue), et nous n'en sommes pas là. Mais il est possible dès maintenant de lui conférer une certaine vraisemblance si l'on peut montrer qu'une description sémantique organisée selon le deuxième schéma risque d'être plus satisfaisante que si l'on s'en tient au premier. Nous entendons par là à la fois qu'elle s'approcherait davantage du résultat final recherché (l'explication des effets de sens consta-

tés en fait) et en même temps qu'elle s'en approcherait d'une façon plus naturelle. Pour rendre sensible ce second point, il faudrait faire voir qu'on peut donner au composant linguistique une allure relativement systématique — en y intégrant un petit nombre de règles générales susceptibles d'interférer et de combiner leurs effets selon des rapports prévisibles ; et, d'autre part, que les lois utilisées dans le composant rhétorique seront justifiables indépendamment de leur emploi dans la description sémantique, et pourraient être authentifiées par exemple par la psychologie générale, la logique, la critique littéraire, etc. C'est seulement par des démonstrations de ce genre que l'on rendra plausible l'hypothèse — par elle-même tout à fait arbitraire — d'une description sémantique linguistique des langues naturelles.

Distinction du présumé et du sous-entendu.

Nous tenterons d'esquisser une telle démonstration en nous maintenant à l'intérieur d'un domaine très limité. Il s'agira pour nous de distinguer deux types particuliers d'effets de sens, et de montrer qu'il y a intérêt à rendre compte de l'un dès le niveau du composant linguistique, alors que l'autre exige l'intervention du composant rhétorique. Que l'on considère les énoncés suivants :

- (1) Si Pierre vient, Jacques partira.
- (2) Jacques ne déteste pas le vin.
- (3) Jacques continue à fumer.
- (4) Pierre a donné peu de vin à Jacques.

Dans la plupart des contextes imaginables, la personne qui entend (1) conclut non seulement que la venue de Pierre entraîne le départ de Jacques, qu'elle en est la condition suffisante, mais aussi qu'elle en est la condition nécessaire, que le départ de Jacques est subordonné à la venue de Pierre. Il serait considéré en effet comme assez anormal, ou comme mensonger, d'énoncer (1) si l'on ne pense pas :

- (1a) Si Pierre ne vient pas, Jacques ne partira pas.

Ou, sinon, il faudrait explicitement préciser que Jacques risque, de toute façon, de partir. C'est sans doute cette habitude linguistique qui rend si difficile aux apprentis mathématiciens de distinguer les conditions nécessaires des conditions suffisantes.

En ce qui concerne l'énoncé (2), d'autre part, il est très difficile de ne pas trouver en lui l'affirmation :

(2a) Jacques aime beaucoup le vin.

Pour éviter que l'auditeur ne tire cette conclusion, le locuteur serait contraint de prendre de très encombrantes précautions, dont la lourdeur même aurait d'ailleurs pour résultat habituel d'accentuer l'effet de sens qu'elles cherchent à supprimer.

De l'énoncé (3), maintenant, il est presque inévitable de conclure, non seulement que Jacques fume actuellement, mais qu'autrefois déjà il fumait. Posons donc dans le contenu de (3) l'indication :

(3a) Jacques fumait auparavant.

Enfin l'énoncé (4) indique à la fois que Pierre a donné du vin à Jacques et qu'il n'a guère été généreux. Nous justifierons par la suite la distinction de ces deux éléments sémantiques et, pour l'instant, nous nous contenterons de noter le premier :

(4a) Pierre a donné du vin à Jacques.

La thèse qui va être défendue maintenant est qu'il y a une différence de nature entre les indications (1a) et (2a) d'une part, que nous appelons des *sous-entendus*, et les indications (3a) et (4a), que nous nommons *présupposés*. Un premier critère permettant ce classement est le comportement très particulier des présupposés lorsque l'énoncé qui les véhicule est soumis à certaines modifications syntaxiques comme la négation ou l'interrogation. Ducrot, 1968 (p. 38-41 et p. 46-48), montre que les présupposés d'un énoncé sont encore affirmés par la négation de cet énoncé ou par sa transformation en question. Ainsi, dans toutes leurs occurrences imaginables, les énoncés *Est-ce que Jacques continue à fumer ?* et *Il est faux que Jacques continue à fumer* maintiennent l'un et l'autre, au même titre que (3), que Jacques, autrefois, fumait. On remarquera encore que, lorsque (3) est

introduit, à titre de proposition élémentaire, dans une phrase complexe (par exemple, dans *Pierre continue à fumer bien que le médecin le lui ait interdit*), le lien de subordination — ici, la concession — ne concerne pas l'élément présupposé (3a), mais seulement le reste du contenu de (3), ce que nous appelons son contenu *posé*, à savoir l'affirmation que Jacques fume actuellement. C'est d'ailleurs ce comportement particulier vis-à-vis de la négation, de l'interrogation, de la subordination, qui nous autorise à distinguer, dans le sens total de (4), l'élément (4a) « Pierre a donné du vin à Jacques ». Car il possède cette propriété de subsister lorsque (4) est transformé en question ou en négation, et, d'autre part, il reste lui aussi en dehors de la subordination (cf. *Pierre a donné peu de vin à Jacques, bien que Jacques lui en eût demandé beaucoup*).

Ces caractéristiques des présupposés, on les chercherait en vain dans les sous-entendus que nous avons pris pour exemples. Que l'on construise ainsi, à partir de (1), la question *Est-ce que, si Pierre vient, Jacques partira ?* On ne voit nullement subsister ici l'indication (1a) « Si Pierre ne vient pas, Jacques ne partira pas. » Quant à (2), qui peut difficilement, vu sa forme négative, être soumis aux tests de la négation et de l'interrogation, on n'a qu'à lui adjoindre une proposition subordonnée et l'on s'apercevra que le lien de subordination porte précisément sur l'indication (2a) « Jacques aime beaucoup le vin », ce qui conduit à refuser à cette indication le titre de présupposé. Pour nous résumer, le phénomène de la présupposition semble dans un rapport étroit avec des constructions syntaxiques très générales — ce qui fournit une première raison de le traiter dans le composant linguistique où, de toute évidence, devrait être décrite la valeur sémantique de ces constructions. Le même argument ne joue pas en faveur des sous-entendus, dont le rapport à la syntaxe apparaît beaucoup plus difficilement.

Comment, maintenant, caractériser le sous-entendu d'une façon positive ? Un premier trait remarquable est qu'il existe toujours, pour l'énoncé à sous-entendus, un « sens littéral », dont ces sous-entendus sont exclus. Ceux-ci apparaissent comme surajoutés. Si j'ai annoncé que Jacques ne déteste pas le vin, et que je suis accusé de médisance, je peux toujours me retrancher derrière le sens littéral de mes paroles et laisser à mon interlocuteur la responsabilité de l'interprétation qu'il

leur donne. C'est même cette possibilité de retraite qui fait tout l'avantage de l'énoncé (2) par rapport à l'affirmation directe (2a). Comme dit une expression familière, le sous-entendu permet d'avancer quelque chose « sans le dire, tout en le disant ». Malgré certaines analogies, la situation est assez différente pour le présupposé. Celui-ci appartient de plein droit au sens littéral. La démonstration serait trop facile en ce qui concerne l'exemple (4), qui perd toute signification, ou, plus exactement, toute informativité, si l'on n'admet pas son présupposé (4a). Plus intéressant est l'énoncé (3), où le posé (« Jacques fume actuellement ») peut être compris et accepté même si l'on n'admet pas le présupposé (« Jacques fumait autrefois »). Cela n'empêche pas que ce présupposé soit, dans l'acte de discours, vécu comme inhérent à l'énoncé lui-même. Si mon interlocuteur peut me prouver que Jacques n'a jamais fumé, je n'ai aucun moyen de dégager ma responsabilité, et il me sera bien difficile de ne pas reconnaître ma bourde. Certes, le présupposé n'appartient pas à l'énoncé de la même façon que le posé. Mais il lui appartient aussi — sur un autre mode.

Pour décrire ce statut particulier du présupposé, on pourrait dire (Ducrot, 1968, p. 40) qu'il est présenté comme une évidence, comme un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire, comme un élément de l'univers du discours. En introduisant une idée sous forme de présupposé, je fais comme si mon interlocuteur et moi-même nous ne pouvions faire autrement que de l'accepter. Si le posé est ce que j'affirme en tant que locuteur, si le sous-entendu est ce que je laisse conclure à mon auditeur, le présupposé est ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue, comme l'objet d'une complicité fondamentale qui lie entre eux les participants à l'acte de communication. Par référence au système des pronoms, on pourrait dire que le présupposé est présenté comme appartenant au « nous », alors que le posé est revendiqué par le « je » et que le sous-entendu est laissé au « tu ». Ou encore, si l'on préfère les images temporelles, on dira que le posé se présente comme simultané à l'acte de communication, comme apparaissant pour la première fois, dans l'univers du discours, au moment de cet acte. Le sous-entendu, au contraire, se donne comme postérieur à cet acte, comme surajouté par l'interprétation de

l'auditeur ; quant au présupposé, même si, en fait, il n'a jamais été introduit avant l'acte d'énonciation (si l'auditeur ne savait pas, avant que soit formulé l'énoncé (3), que Jacques fumait autrefois), il essaie toujours de se situer dans un passé de la connaissance, éventuellement fictif, auquel le locuteur fait semblant de se référer.

À travers ces métaphores, qui tentent de décrire comment sont ressentis, dans l'expérience de la communication, le posé, le présupposé et le sous-entendu, une opposition profonde se fait jour entre les deux premiers d'une part, et le troisième de l'autre. C'est que le sous-entendu revendique d'être absent de l'énoncé lui-même, et de n'apparaître que lorsqu'un auditeur réfléchit après coup sur cet énoncé. Le présupposé au contraire, et à plus forte raison le posé, se donnent comme des apports propres de l'énoncé (même si, dans le cas du présupposé, cet apport veut n'être qu'un rappel d'une connaissance passée). Ils se présentent comme choisis en même temps que l'énoncé, et engagent par suite la responsabilité de celui qui a choisi l'énoncé (même si, dans le cas du présupposé, le locuteur essaie de faire partager cette responsabilité par l'auditeur en déguisant ce qu'il dit sous l'apparence d'une croyance commune). En confiant donc la recherche des présupposés au composant linguistique — qui traite de l'énoncé lui-même, sans considération de ses conditions d'occurrence —, alors que les sous-entendus seraient prévus par un composant rhétorique qui tient compte des circonstances de l'énonciation, nous rendons justice à un certain sentiment, ou au moins à une certaine prétention, des sujets parlants. C'est là une deuxième raison — qui, d'ailleurs, serait très insuffisante à elle seule — pour distinguer ces deux composants.

Nous avons dit que le sous-entendu ne prenait sa valeur particulière qu'en s'opposant à un sens littéral dont il s'exclut lui-même. Comment, dans ces conditions, l'auditeur est-il censé le découvrir ? Il faut que ce soit par une démarche discursive, par une espèce de raisonnement. Mais, objectera-t-on, sur quoi peut se fonder ce raisonnement ? Car, s'il consiste à tirer de *l'énoncé* les conclusions impliquées en lui, on comprend mal comment le locuteur pourrait rejeter la responsabilité du sous-entendu : dans la mesure où le sous-entendu se déduirait du sens littéral, on ne pourrait à la

fois revendiquer ce sens littéral et refuser en même temps les conséquences qu'il comporte. Il suffit d'ailleurs de considérer un moment nos deux exemples de sous-entendus pour voir qu'ils ne découlent en rien du sens littéral des énoncés qui les véhiculent. Dans le cas de (1), il faudrait même une très grossière faute de raisonnement (la confusion d'un jugement et de sa réciproque) pour déduire de l'énoncé — qui établit une condition suffisante — son sous-entendu habituel — qui suggère une condition nécessaire. Et rien n'autorise à considérer l'illogisme comme un principe explicatif des faits de langue.

En réalité, on peut placer à l'origine des sous-entendus une démarche discursive parfaitement compatible avec les lois de la logique (quoiqu'elle ne donne qu'une vraisemblance, et aucune certitude) et qui permet d'autre part de comprendre que le locuteur puisse refuser d'en être tenu pour responsable. Il suffit de donner pour base à cette démarche, non seulement l'énoncé lui-même, mais son énonciation, le fait qu'il soit utilisé à tel moment et dans telles circonstances. Le raisonnement de l'auditeur pourrait alors s'explicitier par une formule comme : si un tel croit bon de me dire ceci, c'est sans doute qu'il pense cela. Revenons à nos exemples, et d'abord à l'énoncé (2) : *Jacques ne déteste pas le vin*. Bien qu'on puisse facilement déceler ici un cas particulier de litote, il ne suffit pas d'alléguer l'existence de cette figure pour avoir *ipso facto* l'explication désirée. Car il y a bien des énoncés qui ne sous-entendent presque jamais leur propre majoration. *J'ai feuilleté ce livre*, *Quelques personnes étaient là*, *Je ne refuse pas de rencontrer Pierre*, ne sous-entendent que dans des cas exceptionnels que j'ai lu le livre, qu'il y avait foule, ou que je désire rencontrer Pierre. En fait, l'auditeur ne cherche une litote que lorsque l'utilisation d'un énoncé plus fort aurait quelque chose de déplacé, d'inconvenant, de répréhensible. Si X et X' sont deux énoncés situés sur une même échelle de signification², et si le second ne diffère du premier que parce qu'il occupe un degré supérieur de cette échelle, si, d'autre part, une règle de convenance s'oppose, ou peut sembler s'opposer à l'emploi de X', l'auditeur qui entend X a tendance

2. Ce qui suppose que la langue comporte de telles échelles, que certains au moins de ses paradigmes sont gradués.

à l'interpréter comme X'. Dans le cas de (2), il y aurait quelque médisance, ou, plutôt, un thème traditionnel de plaisanterie est de faire semblant de trouver de la médisance dans l'énoncé direct *Jacques a beaucoup bu*. C'est pour cela que nous avons tendance, en entendant (2), à le prendre comme un substitut de (2a). Le raisonnement de l'auditeur (raisonnement qui peut d'ailleurs, comme dans l'exemple qui nous occupe, devenir quasi automatique et se cristalliser en une espèce d'institution) doit alors être reconstitué de la façon suivante : mon interlocuteur n'avait pas le droit de dire (2a) ; si donc il a dit (2), qui est l'énoncé licite le plus proche de (2a), il y a des chances pour qu'il ait pensé (2a). Il s'agit bien d'un raisonnement, mais fondé au moins autant sur le fait de l'énonciation que sur le contenu énoncé.

On arriverait à une conclusion analogue en analysant l'exemple (1). On notera d'abord ce fait général que l'auditeur a tendance à supposer utiles toutes les précisions contenues dans les messages qui lui sont adressés. Il suppose, en quelque sorte, que le locuteur observe, dans le choix de son énoncé, une espèce de loi d'économie. Si on dit d'une personne qu'elle aime les romans policiers, l'auditeur est tenté de conclure, pour s'expliquer la précision apportée par le mot « policiers », qu'elle aime peu, ou moins, les autres romans. Car, si elle aimait également tous les romans, à quoi bon ajouter cette détermination, étant donné que son intérêt pour les romans policiers se déduirait, à titre de cas particulier, de son intérêt général pour les romans. C'est la même raison pour laquelle, en disant de quelqu'un qu'il est de bonne humeur le matin, je laisse entendre qu'il ne l'est guère le reste de la journée. À tort ou à raison, l'auditeur fait comme si le locuteur plaignait ses mots. À partir de cette constatation générale, on explique sans trop de peine le sous-entendu de (1). Signalons d'abord, sans en faire ici la démonstration, que le *si* français, comme celui de beaucoup de langues, est bien différent de la relation logique d'implication, et qu'il a pour fonction première de demander à l'auditeur de faire une certaine hypothèse, de se placer dans une certaine éventualité, à l'intérieur de laquelle, ensuite, on présente une affirmation, exprimée dans la proposition principale. Cette précision une fois donnée, nous pouvons revenir à notre exemple. Lorsque l'on utilise (1), on ne pose le départ de Jacques qu'après avoir demandé à

l'interlocuteur de faire l'hypothèse préalable de la venue de Pierre. Mais, si Jacques devait partir de toute façon, ou simplement s'il devait partir même au cas où Pierre ne viendrait pas, à quoi bon subordonner l'annonce de son départ à l'évocation de l'arrivée de Pierre ? Ou bien il est inutile, pour affirmer le départ de Jacques, d'envisager l'éventualité présentée dans la subordonnée conditionnelle, ou bien il faut que cette éventualité soit indispensable à l'affirmation posée dans la principale. Si mon interlocuteur a tenu à subordonner l'énonciation du départ à l'énonciation de la venue, et si, d'autre part, il est censé ne pas parler en vain, je peux conclure avec une certaine vraisemblance que, pour lui, le fait du départ est subordonné au fait de la venue. Dans cet exemple, comme dans le précédent, un raisonnement — portant sur l'acte d'énonciation — peut être rendu responsable du sous-entendu.

Contrairement à certaines apparences, il n'en est pas de même pour le présupposé. La répartition du contenu d'un énoncé en posé et en présupposé possède en effet cet arbitraire caractéristique des faits de langue, et ne peut être justifiée par aucun raisonnement. Certes, le bon sens semble suggérer que si l'on pose que Jacques n'a donné à Pierre qu'une faible quantité de vin, on est obligé de présupposer que Pierre a donné du vin. Mais que l'on compare (4) à

(4') Pierre a donné un peu de vin à Jacques.

Dans ce nouvel énoncé aussi, il est dit qu'une certaine quantité a été donnée, et que cette quantité est faible. Mais, contrairement à ce qui se passe pour (4), les deux indications ne sont plus ici dissociables. Quand on fait subir à (4') les modifications négative et interrogative, ce sont les deux indications, en bloc, qui sont niées ou mises en doute³. Le destinataire de l'énoncé (4) n'a donc aucun motif (si ce n'est sa connaissance de la langue) d'y découvrir le présupposé (4a). Car ces mêmes motifs l'amèneraient à découvrir ce même présupposé dans (4'), où il ne se trouve pas comme tel.

On en dirait autant pour l'exemple (3). Le bon sens, là aussi, suggère que, pour affirmer que quelqu'un continue à fumer, il faut, en bonne logique, qu'il ait déjà commencé à le faire.

3. Au sujet de *peu* et *un peu*, voir Martin, 1969.

Mais la répartition du posé et du présupposé relève ici encore, comme pour l'énoncé (4), de l'arbitraire linguistique. Il suffit pour s'en convaincre d'imaginer un verbe, inexistant en fait en français, mais tout à fait possible, qui poserait ce que *continuer* présuppose, et inversement. Appelons ce verbe *pertinuer*. *Jacques pertinue à fumer* présupposerait alors que Jacques fume actuellement, et poserait, à titre d'information nouvelle, qu'il le fait depuis longtemps. *Est-ce que Jacques pertinue à fumer ?* maintiendrait, comme une évidence, que Jacques fume, et demanderait si c'est une habitude ou une innovation. Ou, encore, *Jacques ne pertinue pas à fumer* nierait que Jacques soit un fumeur invétéré, tout en reconnaissant qu'il fume actuellement. L'existence possible de ce verbe imaginaire, comme l'existence réelle de *un peu*, montre que la détection des présupposés n'est pas liée à une réflexion individuelle des sujets parlants, mais qu'elle est inscrite dans la langue. C'est une nouvelle raison pour conférer un statut radicalement différent au sous-entendu et au présupposé. Cette différence, nous pouvons la représenter si nous scindons la description sémantique en deux composants, linguistique et rhétorique. Il semble en effet raisonnable de faire du présupposé, attaché à l'énoncé lui-même, et lié aux phénomènes syntaxiques les plus généraux, un produit du composant linguistique. Le sous-entendu, au contraire, qui résulte d'une réflexion du destinataire sur les circonstances d'énonciation du message, doit être recueilli dans la description linguistique au terme d'un processus tout différent, qui tient compte à la fois du sens de l'énoncé et de ses conditions d'occurrence, et leur applique des lois logiques et psychologiques générales.

L'antériorité du présupposé.

Les arguments qui viennent d'être présentés nous justifient, croyons-nous, d'assigner à deux composants différents de la description sémantique le calcul des présupposés et celui des sous-entendus. Mais le schéma 2 implique davantage, puisqu'il suggère que la découverte des présupposés, confiée

TABLE DES MATIÈRES

<u>AVANT-PROPOS</u>	<u>7</u>
---------------------------	----------

I. PRÉSUPPOSITION ET ACTES DE LANGAGE

<u>I. PRÉSUPPOSÉS ET SOUS-ENTENDUS</u>	<u>13</u>
<u>II. PRÉSUPPOSÉS ET SOUS-ENTENDUS (RÉEXAMEN)</u>	<u>33</u>
<u>III. LA DESCRIPTION SÉMANTIQUE EN LINGUISTIQUE</u>	<u>47</u>
<u>IV. STRUCTURALISME, ÉNONCIATION ET SÉMANTIQUE</u> ...	<u>67</u>
<u>V. LES LOIS DE DISCOURS</u>	<u>95</u>

II. ÉNONCIATION

<u>VI. LANGAGE, MÉTALANGAGE ET PERFORMATIFS</u>	<u>117</u>
<u>VII. L'ARGUMENTATION PAR AUTORITÉ</u>	<u>149</u>
<u>VIII. ESQUISSE D'UNE THÉORIE POLYPHONIQUE DE</u> <u>L'ÉNONCIATION</u>	<u>171</u>

« PROPOSITIONS »

- Marc Baratin, LA NAISSANCE DE LA SYNTAXE À ROME.
Alain Berrendonner, ÉLÉMENTS DE PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE.
Bernard Cerquiglini, LA PAROLE MÉDIÉVALE. *Discours, syntaxe, texte*.
Benoît de Cornulier, EFFETS DE SENS.
Oswald Ducrot, LES ÉCHELLES ARGUMENTATIVES.
— LE DIRE ET LE DIT.
— LOGIQUE, STRUCTURE, ÉNONCIATION.
Michael Dummet, PHILOSOPHIE DE LA LOGIQUE.
Jon Elster, LE LABOUREUR ET SES ENFANTS. *Deux essais sur les limites de la rationalité*.
— PSYCHOLOGIE POLITIQUE. *Veyne, Zinoviev, Tocqueville*.
Stéphane Ferret, LE PHILOSOPHE ET SON SCALPEL. *Le problème de l'identité personnelle*.
Jerry A. Fodor, LA MODULARITÉ DE L'ESPRIT. *Essai sur la psychologie des facultés*.
Nelson Goodman, FAITS, FICTIONS ET PRÉDICTIONS.
Pierre Jacob, L'EMPIRISME LOGIQUE, *ses antécédents, ses critiques*.
Roman Jakobson, UNE VIE DANS LE LANGAGE. *Autoportrait d'un savant*.
Jean-François Jeandillou, ESTHÉTIQUE DE LA MYSTIFICATION. *Tactique et stratégie littéraires*.
Saul Kripke, LA LOGIQUE DES NOMS PROPRES (*Naming and Necessity*).
George Lakoff et Mark Johnson, LES MÉTAPHORES DANS LA VIE QUOTIDIENNE.
Jacques Lerot, PRÉCIS DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE.
Michele Prandi, SÉMANTIQUE DU CONTRESENS. *Essai sur la forme interne du contenu des phrases*.
— GRAMMAIRE PHILOSOPHIQUE DES TROPES. *Mise en forme linguistique et interprétations discursives des conflits conceptuels*.
Hilary Putnam, RAISON, VÉRITÉ ET HISTOIRE.
François Recanatì, LES ÉNONCÉS PERFORMATIFS. *Contribution à la pragmatique*.
René Rivara, LE SYSTÈME DE LA COMPARAISON. *Sur la construction du sens dans les langues naturelles*.
Mitsou Ronat, Daniel Couquaux *et al.*, LA GRAMMAIRE MODULAIRE.
Philippe de Rouilhan, FREGE. *Les paradoxes de la présentation*.
John R. Searle, L'INTENTIONNALITÉ. *Essai de philosophie des états mentaux*.
Dan Sperber, Deirdre Wilson, LA PERTINENCE. *Communication et cognition*.
Marcel Vuillaume, GRAMMAIRE TEMPORELLE DES RÉCITS.
Denis Zaslavsky, ANALYSE DE L'ÊTRE. *Essai de philosophie analytique*



Cette édition électronique du livre
Le Dire et le Dit d'Oswald Ducrot
a été réalisée le 11 décembre 2017
par les Éditions de Minuit
à partir de l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782707310033).

© 2018 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
pour la présente édition électronique.

www.leseditionsdeminuit.fr

ISBN : 9782707338624



www.centrenationaldulivre.fr